

Compte rendu du Conseil Municipal du 26 Avril 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni à 18h30 sous la présidence de M. Jean-Marc SARDAT, Maire de la Commune.

Présents : Mmes et MM Jean-Marc SARDAT, Jacqueline ANGLARD, Jacques BLANCHARD, Rémi GARDÈS, Hervé VALLADIER, Gérard LÉGER, Patricia MESQUITA-SILVA, Gilles PEYVEL.

Absents représentés : Mmes Patricia BILLARD (pouvoir à Mme Jacqueline ANGLARD), Patricia MERAUD, M. Richard NUNES (pouvoirs à M. Jacques BLANCHARD).

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline ANGLARD.

Il est d'abord donné lecture des derniers comptes-rendus de la réunion du Conseil municipal, qui sont approuvés à l'unanimité.

Le Conseil Municipal procède à l'examen des sujets suivants inscrits à l'ordre du jour :

- Travaux divers : Ferronneries et aménagement bâtiment de l'ancienne école – Demande de subvention au Département de la Loire :

M. le Maire présente des devis pour plusieurs travaux de ferronneries, ainsi que des travaux d'installation de barrières de sécurité dans la commune (accès P.M.R. - divers travaux aux cimetières du Bourg et de Rochegut). Une demande de subvention de solidarité auprès du département sera faite.

Vote pour à l'unanimité (11).

- Divagation chiens :

Plusieurs habitants de la commune nous font part de problèmes avec des chiens rôdant sans laisse, ce ne sont pas toujours des chiens abandonnés mais plutôt des animaux libres de faire leur vie en dehors de leur demeure. Un arrêté sera pris considérant qu'il appartient de prendre, dans l'intérêt de la sécurité publique, toutes mesures relatives à la circulation des chiens et notamment d'interdire la divagation de ces animaux. Tout chien circulant sur la voie publique doit être constamment tenu en laisse.

Vote pour (10) et 1 abstention.

- Stérilisation des chats :

Les chats non identifiés vivant en groupe dans des lieux publics de la commune seront capturés afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article 214-5 du code rural, puis relâchés dans les mêmes lieux.

(Pour l'année 2021, les dates seront publiées par un arrêté)

Vote pour à l'unanimité (11).

- Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocation Familiale :

Monsieur le Maire évoque la Convention Territoriale Globale (CTG) qui est une démarche partenariale ayant pour objectif d'élaborer le projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'action adapté.

La Convention Territoriale Globale couvre, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Le projet de signature avec la CAF de la Loire concerne les communes suivantes : Aboën, Çaloire, Fraisses, Rozier-Côtes-d'Aurec, Saint-Maurice-en-Gourgois, Saint-Nizier-de-Fornas, Saint-Paul-en-Cornillon-Unieux.

Vote pour à l'unanimité (11).

- Mise en place du télétravail pour le secrétariat de Mairie :

Devant l'organisation nécessaire pour cette mise en place et afin de ne pas pénaliser les habitants de la commune pas une absence de secrétariat, le conseil ne souhaite pas répondre favorablement à cette possibilité de travail.

Vote pour (10) et 1 abstention.

Questions diverses :

- les comptes-rendus des conseils, après leurs approbations lors du Conseil Municipal suivant, seront mis en ligne sur le site internet de la Commune (Déjà en place depuis 2020).
- Des appels de subventions sont demandés : la commune garde la même ligne de conduite qui est de privilégier son aide aux associations de la commune.
- Vente de terrains communaux : le Conseil décide de ne pas donner une suite favorable à toutes les demandes d'acquisitions. Le Conseil Municipal souhaite conserver la même politique mise en place depuis plusieurs années.

Fin de séance : 21h00.

La Secrétaire :

Jacqueline ANGLARD

Le Maire :

Jean-Marc SARDAT